



# charte caennaise de la Participation citoyenne

CAEN.FR @  f 

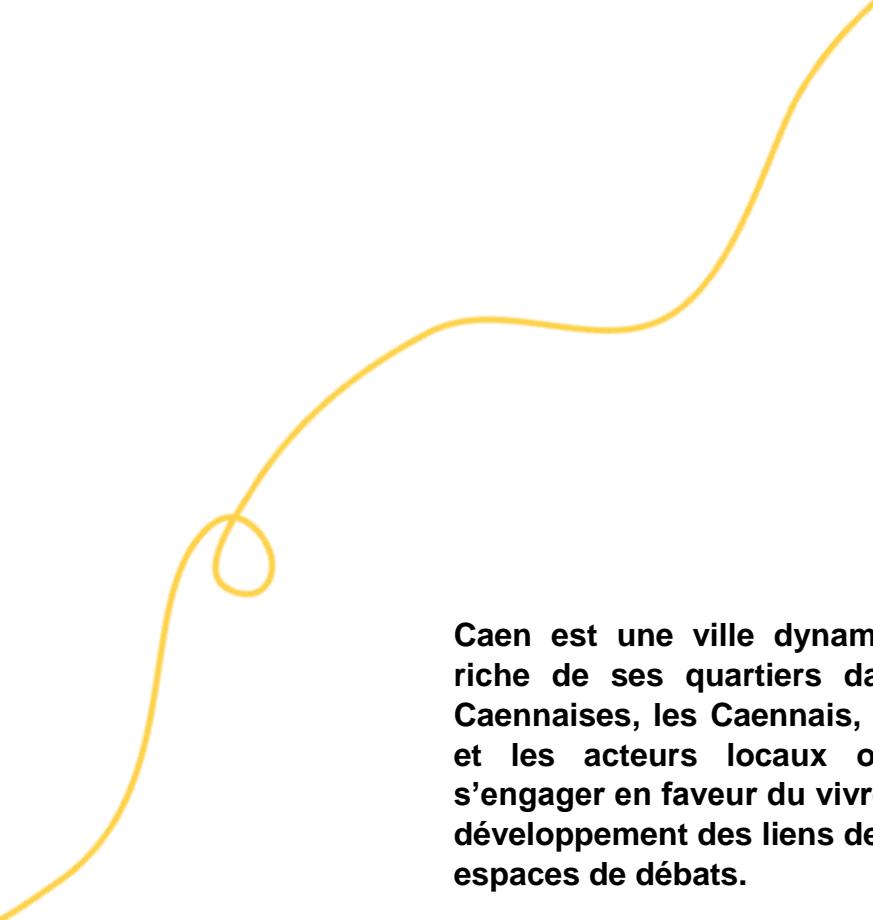
CAEN  
NORMANDIE 



## SOMMAIRE

Les valeurs partagées .....	4
Les différents niveaux de participation .....	5
Les instances de participation .....	6
Des méthodes et des outils de participation renouvelés .....	7
Les 12 quartiers caennais .....	8



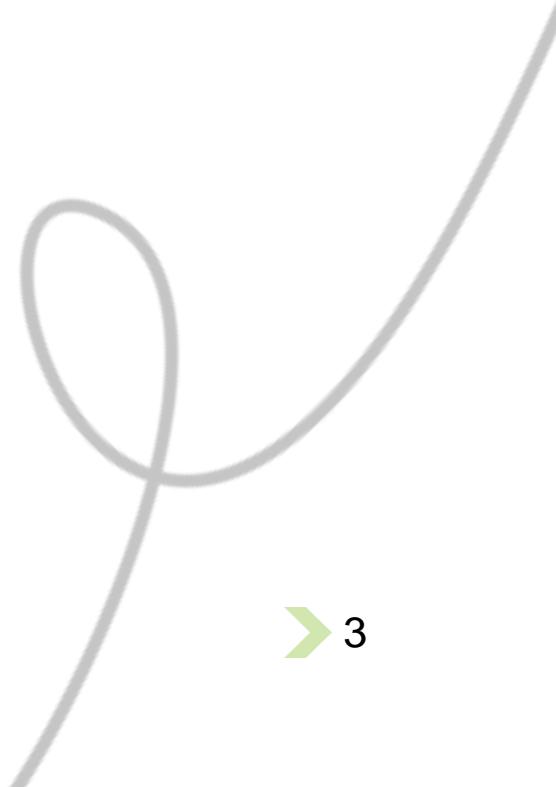


Caen est une ville dynamique et ouverte, riche de ses quartiers dans lesquels les Caennaises, les Caennais, les associations, et les acteurs locaux ont à cœur de s'engager en faveur du vivre ensemble et du développement des liens de solidarité et des espaces de débats.

Issue des Rencontres de la participation citoyenne qui se sont tenues de décembre 2020 à février 2021, cette charte énonce les valeurs définissant le socle d'un processus participatif vertueux.

Elle propose des principes clairs pour une participation citoyenne ouverte, constructive et efficace.

Elle constitue un document de référence commun sur lequel s'appuyer pour favoriser la participation citoyenne.



## Les valeurs partagées

Le renouvellement de la participation citoyenne caennaise passe par la valorisation de l'engagement citoyen et par la reconnaissance de l'expertise d'usage des habitants. Pour faciliter l'implication de chacun, la Ville se doit de veiller au respect des valeurs fondatrices définies dans le cadre des Rencontres de la participation citoyenne.

### ***L'intérêt général***

La participation citoyenne s'inscrit dans une démarche altruiste d'intelligence collective et de motivation des habitants et des acteurs locaux au service de l'intérêt général, à l'exclusion des intérêts particuliers et des situations individuelles.

### ***Le respect***

Le bon fonctionnement de la participation citoyenne repose sur l'écoute, la prise en considération, la bienveillance, le respect de la parole et la convivialité. Ces principes doivent guider les élus, les habitants, les participants de chacune des démarches de participation. Chacun peut s'exprimer librement et confronter son point de vue avec d'autres habitants dans le sens de l'intérêt général.

### ***L'équité***

La diversité des habitants et des acteurs locaux constitue un objectif à atteindre pour l'intérêt et la dynamique des démarches de participation citoyenne. Chaque Caennaise et Caennais, chaque acteur local, quels que soient son quartier d'habitation, son âge, sa situation sociale, son origine, son handicap, sa nationalité, le temps dont elle ou il dispose, doit pouvoir trouver une forme d'implication correspondant à ses souhaits.

### ***L'éthique***

En s'inscrivant dans les espaces de participation citoyenne, la Ville, les habitants et les partenaires partagent les principes républicains et démocratiques de liberté, d'égalité, de solidarité, de laïcité, de non-discrimination et s'engagent au respect de ceux-ci.

### ***La transparence***

La Ville, par une communication accessible à tous, s'engage à présenter les objectifs de chaque instance, le niveau de participation proposé, le calendrier, les processus de décision. Elle met également en place une plateforme numérique qui permettra l'accès à l'information, au contenu des projets du budget participatif, et rendra visible et accessible les travaux des instances de participation.

## Les différents niveaux de participation

La Ville de Caen favorise, dans la mesure où le sujet et le calendrier le permettent, la mise en place d'une démarche participative en s'appuyant sur les modes participatifs les plus adaptés :

- **Informier lorsque le projet est défini et validé.** L'information est le niveau premier de la participation. Les réunions plénières des conseils de quartiers, les réunions publiques sont des lieux privilégiés de sensibilisation ou de communication de projets auprès des habitants qui peuvent en devenir les relais.
- **Consulter pour recueillir des avis.** Les habitants et les acteurs locaux sont sollicités pour formuler un avis et enrichir la proposition initiale. La plateforme « Je participe à Caen ! » permettra de proposer régulièrement des consultations de proximité sur des projets d'aménagements de voirie, de choix de noms de rue, de bâtiments...
- **Concerter pour construire un dialogue autour du projet.** La concertation est une réflexion collective, autour d'un projet, d'une problématique ou d'un objectif soumis aux habitants.  
La Ville pose le cadre, mais il s'agit de parvenir collectivement à une proposition pertinente et recevable, ce qui ne signifie pas la recherche du consensus à tout prix.
- **Co-élaborer lorsqu'il s'agit de concevoir un projet avec les citoyens.** Il s'agit de proposer une démarche permettant d'engager avec les partenaires un processus créatif allant de l'idée au projet.  
Dans le cadre du budget participatif, les habitants, les associations et les conseils de quartiers seront amenés à collaborer

## Les instances de participation

### **Rôle pivot des conseils de quartiers**

Lieux d'échanges et de débats, les conseils de quartiers permettent aux habitants, aux associations et aux acteurs locaux de s'informer, de donner leur avis, d'effectuer des propositions et de développer des projets sur des sujets d'intérêt général qui touchent à leur quotidien, notamment en termes d'amélioration du cadre de vie et de renforcement du lien social.

La Ville de Caen considère les conseils de quartiers et leur coordination comme les instances pivots de la participation citoyenne.

Ainsi, ces derniers constituent le point d'entrée des consultations de proximité.

Ils mettent à contribution leur force de mobilisation et leurs compétences, notamment en terme de diagnostic d'usage.

Généralistes, ils sont un relais non exclusif mais néanmoins incontournable entre les élus, les services de la Ville, et les habitants.

Sur le territoire caennais, la Ville a également accompagné la création de conseils citoyens sur les 5 quartiers politique de la ville : le Conseil citoyen du Calvaire Saint Pierre, le Conseil citoyen du Chemin vert, le Conseil citoyen de la Guérinière, le Conseil citoyen de la Grâce de Dieu, et le Conseil citoyen de la Pierre Heuzé.

### **Rôle des associations**

La Ville reconnaît les associations caennaises ou ayant une activité sur Caen comme l'un des acteurs majeurs de la participation citoyenne.

Elles défendent les intérêts généraux, ont un rôle d'alerte et d'innovation sociale et culturelle, encouragent les transformations vers une société plus juste et solidaire.

Au-delà de leur implication au sein des conseils de quartiers, un conseil de la vie associative (CVA) a été mis en place pour favoriser le dialogue entre les associations et la Ville.

Il est constitué d'associations élues par leurs pairs et il est régi par un règlement intérieur.

### **Place des initiatives citoyennes**

Les citoyens, les collectifs d'habitants peuvent également être à l'initiative de projets partagés.

De telles dynamiques ont leur place dans la participation citoyenne car elles constituent, notamment, des leviers de sensibilisation et de mobilisation sur des sujets d'intérêt général.

Le fonds de participation des habitants et des petites associations (FPH/PA) a été construit collectivement avec les conseils citoyens, les services de l'État, les collectivités concernées par le contrat de ville de Caen la Mer et l'association S3A.

Par l'octroi d'une aide financière rapide et souple, il a pour but de permettre de favoriser les prises d'initiatives de groupes d'habitants et d'associations sans salariés sur les quartiers politique de la ville.

## Des méthodes et des outils de participation renouvelés

Les objectifs poursuivis par la Ville sont de renforcer la relation Ville-citoyen et de renouveler les méthodes de l'action publique.

L'expérimentation doit occuper une place importante dans cette évolution et favoriser l'inclusion du plus grand nombre, la proximité ainsi que l'innovation.

### ***Les diagnostic en marchant sont généralisées.***

Il s'agit de se rapprocher de l'expertise d'usage des habitants et des réalités des territoires.

En complément des réunions d'information sur les opérations de voirie ou d'espace public, les marches exploratoires, les échanges sur site, qui font partie des outils permettant de se rapprocher au plus près des réalités du terrain et des habitants, sont développés.

**Les formats d'ateliers aptes à susciter la coopération, les méthodes d'animation,** sont renouvelées pour mieux mobiliser l'intelligence collective.

Pour permettre aux habitants de s'inscrire plus facilement dans les démarches participatives, une attention particulière est portée aux horaires et lieux de réunions, à la signalétique, à l'accessibilité, et un mode de garde est proposé lors des Assemblées générales si cela correspond à un besoin.

### ***Les usages du numérique sont développés***

Les diverses formes de participation doivent aussi s'appuyer sur les outils numériques. Il s'agit d'adapter les supports de communication pour toucher le plus grand nombre d'habitants, d'améliorer la transparence et l'accès à l'information (comptes rendus en ligne, présentations accessibles, etc.), d'offrir des possibilités de participation en ligne (consultations de proximité).

### ***Un budget participatif est créé***

Pour développer la démocratie participative par une mise en pratique structurante et donner du pouvoir d'agir aux citoyens, la Ville met en place un budget participatif. Des projets proposés par les habitants, destinés à améliorer le cadre de vie, et correspondant à des dépenses d'investissement, sont soumis à un vote ouvert à tous les Caennais et Caennaises.

### ***Les dispositifs de formation sont renouvelés***

Il s'agit de permettre aux habitants d'acquérir des connaissances sur le fonctionnement des collectivités locales, sur la culture participative (instances, budget, avis...), les postures et la prise de parole. Des actions de co-formation (habitants, associations, professionnels et élus) sont recherchées.

## Les 12 quartiers caennais



↑ 0 0,5 1 1,5





Direction de la proximité  
Tél : xx.xx.xx.xx.xx  
Email :